



Communiqué de presse

Embargo: 09.10.2007, 9:15

18 Administration et finances publiques

N° 0351-0712-20

La taxe sur la valeur ajoutée en Suisse en 2004 et 2005 - Résultats et commentaires

La TVA en 2005: Une augmentation de 2,7% du chiffre d'affaires imposable

Berne / Neuchâtel, 09.10.2007 (AFC/OFS) – En 2005 le chiffre d'affaires imposable, élément déterminant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), a atteint 701,6 milliards de francs. Il a augmenté de 2,7 % entre 2004 et 2005. Le produit de la TVA (différence entre l'impôt collecté et l'impôt préalable déductible) se monte à 8,1 milliards de francs, ce qui correspond à une réduction de 0,8 % par rapport à l'année précédente. En y ajoutant le résultat de l'ordre de 10,1 milliards de francs de l'Administration fédérale des douanes (AFD), qui est responsable de la perception de la TVA sur les importations, le produit total de l'impôt s'élève à 18,2 milliards de francs (+ 4,5 % d'augmentation entre 2004 et 2005).

Dans sa publication consacrée à la TVA en Suisse, l'Administration fédérale des contributions (AFC) analyse les décomptes des assujettis pour 2004 et 2005 et compare les résultats à ceux de l'année précédente. Les résultats statistiques portent surtout sur le chiffre d'affaires dans ses diverses définitions, ainsi que l'impôt collecté, l'impôt préalable déductible ou encore le produit de l'impôt. La répartition de ces composantes de la TVA est présentée selon la soulte d'impôt et le chiffre d'affaires pour chaque assujetti ainsi que selon la forme juridique et la branche économique. Une introduction décrit les caractéristiques et particularités de la TVA, précisions incontournables si l'on désire procéder à une interprétation des résultats. Diverses annexes, dont un développement chronologique de la législation relative à la TVA, complètent cette publication.

Le chiffre d'affaires...

Le **chiffre d'affaires total** déclaré des entreprises assujetties à la TVA s'est élevé à 2431,9 milliards de francs en 2005. Ce chiffre d'affaires total se divise en deux groupes: le **chiffre d'affaires imposable** (701,6 milliards de francs, soit 28,8 % du chiffre d'affaires total) et le **chiffre d'affaires non soumis** (1730,3 milliards de francs, soit 71,2 % du chiffre d'affaires total). Le chiffre d'affaires non

soumis comprend les exportations de biens et services et les chiffres d'affaires exclus du champ de l'impôt (tels que dans les domaines du marché monétaire et des capitaux, des assurances, de l'éducation et de l'enseignement, de la culture et du sport, de la santé, de l'assistance sociale).

Le **chiffre d'affaires total** a augmenté de 17,7 % en 2005. Cette croissance est due non seulement à l'augmentation de 2,7% du chiffre d'affaire imposable, mais également et surtout à la croissance du chiffre d'affaires non soumis à l'impôt qui a augmenté de 25,2 %, avec une augmentation importante de ses deux principales composantes : les exportations (+30,3 %), et les chiffres d'affaires exclus du champ de l'impôt (+12,8%).

...et le produit de l'impôt qui en résulte

La TVA est collectée par l'AFC et par l'AFD. La somme des deux montants prélevés correspond au rendement global de la TVA. La TVA prélevée par l'AFD est payée par les assujettis pour la part grevant leurs importations de marchandises. La statistique se concentre sur la taxe due par les assujettis à l'AFC. Cette TVA en faveur de l'AFC est égale à la différence entre l'impôt sur le chiffre d'affaires imposable (appelé aussi impôt collecté) et l'impôt préalable déductible.

Pour l'ensemble des assujettis en 2005, **l'impôt collecté** s'élève à 49,9 milliards de francs. Le total de **l'impôt préalable déductible** se monte quant à lui à 41,8 milliards de francs, **le solde en faveur de l'AFC** s'élève ainsi à 8,1 milliards de francs. On peut y ajouter ensuite le montant des **douanes** de 10,1 milliards de francs pour obtenir le **rendement global de la TVA**, qui se monte à 18,2 milliards de francs.

Les montants prélevés par l'AFD ont augmenté de 9,3 % (855 millions), alors que les montants enregistrés à l'AFC ont diminué de 0,8 % (68 millions). Ces deux développements antagonistes découlent tout simplement de la reprise du commerce extérieur. Un accroissement des importations est à la source d'une majoration de la TVA payée à l'AFD alors que c'est une hausse des exportations qui est à l'origine de la baisse de la TVA due à l'AFC. Du reste, cet écart dans l'évolution est logique car la taxe payée à l'AFD par les assujettis lors de l'importation de biens et services est, par la suite, soustraite de leurs décomptes au titre d'impôt préalable déductible, diminuant ainsi le montant dû à l'AFC.

Les **taux de l'impôt** sont restés inchangés au cours de la période sous revue: 7,6 % (taux normal), 3,6 % (taux spécial pour l'hébergement) et 2,4 % (taux réduit).

Augmentation constante du nombre des assujettis

Depuis l'introduction de la TVA en 1995, le nombre des assujettis augmente constamment. Les assujettis enregistrés en 2005 sont au nombre de 319'823. Le secteur tertiaire en réunit 71,1 %, le secteur secondaire 26,9 % alors que seuls 2 % sont actifs dans le secteur primaire. Les formes juridiques les plus usitées sont les raisons individuelles (40,7 % des assujettis), les sociétés anonymes (31,5 %) et les sociétés à responsabilité limitée (16,1 %).

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES
CONTRIBUTIONS
Division statistique fiscale et documentation

Est assujetti à la TVA, quiconque exerce une activité artisanale ou professionnelle, d'une manière indépendante, pour autant que ses livraisons ou ses prestations de services en Suisse dépassent un total annuel de 75'000 francs. Si le solde de l'impôt après déduction de l'impôt préalable ne dépasse pas régulièrement 4000 francs par an, l'assujettissement ne commence qu'à partir d'un chiffre d'affaires annuel de 250'000 francs. En règle générale, les entreprises assujetties remettent à l'AFC des décomptes trimestriels. Elles doivent, à cette occasion, déclarer leur chiffre d'affaires, calculer l'impôt sur la partie imposable de leur chiffre d'affaires au moyen des taux en vigueur, déduire de ce montant l'impôt préalable qui leur est transféré (c'est-à-dire la TVA qui leur est facturée par d'autres assujettis) et verser à l'AFC la soultte d'impôt ainsi calculée. En cas d'impôt préalable excédentaire, la différence (l'impôt à rembourser) leur est restituée ou créditée par l'AFC.

Lorsque leur chiffre d'affaires reste dans le cadre des limites fixées par la loi, les PME ont la possibilité d'utiliser un mode de calcul de la TVA simplifié, le système des taux de dette fiscale nette. Dans ce cas, la périodicité des décomptes est semestrielle. Cette alternative a été retenue par près d'un tiers des assujettis.

Renseignements:

Martin Daepf, AFC, Division statistique fiscale et documentation, tél.: +41 31 33 37388

Caroline Le Bourdonnec, AFC, Division statistique fiscale et documentation, tél.: +41 31 32 54331

Nouvelles parutions:

La taxe sur la valeur ajoutée en Suisse en 2004 et 2005, Résultats et commentaires,

n° de commande: 224-0500, Prix: Fr 16.--

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061

e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch>

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

Aperçu général du produit de la TVA

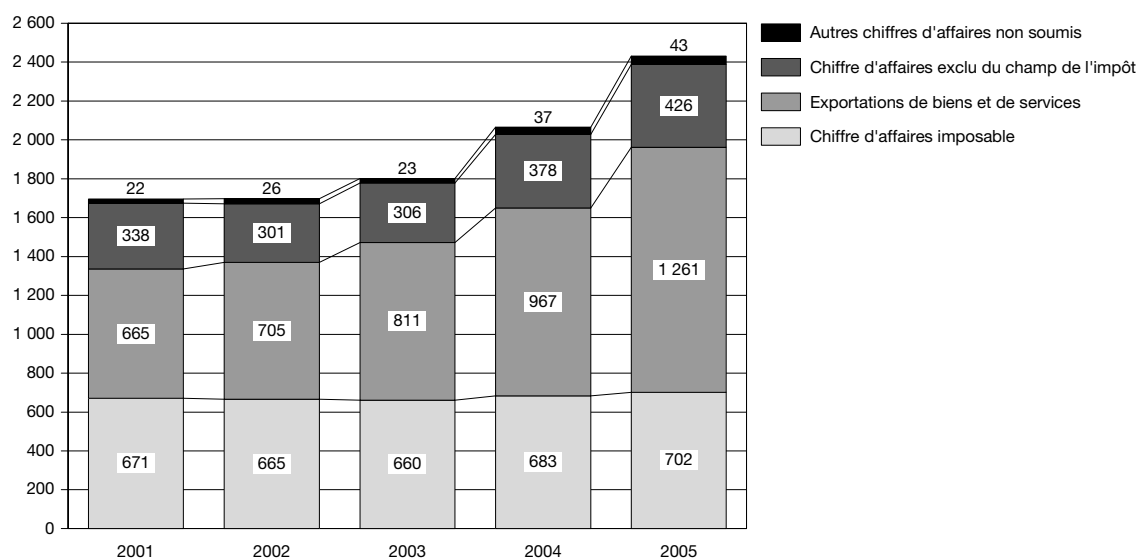
T1	Administration fédérale des contributions		Administration fédérale des douanes		Rendement global de la TVA		Selon le Compte d'Etat
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs
2001	7 197	43,1	9 517	56,9	16 714	100,0	17 033 ¹⁾
2002	7 848	47,1	8 802	52,9	16 649	100,0	16 857 ¹⁾
2003	8 124	48,2	8 722	51,8	16 847	100,0	17 156 ¹⁾
2004	8 168	46,9	9 233	53,1	17 401	100,0	17 666 ¹⁾
2005	8 100	44,5	10 088	55,5	18 188	100,0	19 018 ¹⁾

¹⁾ Au contraire de la présente statistique qui recouvre les créances ayant pris naissance au cours d'une année, le Compte d'Etat totalise les montants réellement encaissés par la Confédération au titre de la TVA durant la même période.

TVA: Principaux éléments de l'impôt, 2005 et année précédente
(chiffres d'affaires, montants d'impôts et nombre d'assujettis)

T2	2004			2005			Variation par rapport à l'année précédente
I. Chiffres d'affaires	En millions de francs		En %	En millions de francs		En %	En %
Chiffre d'affaires total		2 065 443	100,0		2 431 944	100,0	17,7
Chiffre d'affaires imposable		683 140	33,1		701 601	28,8	2,7
au taux normal (7,6%)	545 027		26,4	563 080		23,2	3,3
au taux réduit (2,4%)	100 927		4,9	99 614		4,1	-1,3
au taux pour l'hébergement (3,6%)	3 852		0,2	4 012		0,2	4,1
aux taux de dette fiscale nette	33 334		1,6	34 895		1,4	4,7
Chiffre d'affaires non soumis		1 382 303	66,9		1 730 343	71,2	25,2
exportations de biens et services	967 300		46,8	1 260 733		51,8	30,3
chiffres d'affaires exclus du champ de l'impôt	377 931		18,3	426 465		17,5	12,8
autres	37 072		1,8	43 146		1,8	16,4
II. Montants d'impôts	En millions de francs		En %	En millions de francs		En %	En %
a. Calcul du produit de la TVA par différence entre l'impôt collecté et l'impôt préalable déductible							
Impôt collecté		47 884	100,0		49 940	100,0	4,3
au taux normal (biens et services)	38 588		80,6	39 876		79,8	3,3
au taux normal (services en provenance de l'étranger)	5 434		11,3	6 200		12,4	14,1
au taux pour l'hébergement	134		0,3	139		0,3	3,8
au taux réduit	2 369		4,9	2 338		4,7	-1,3
aux taux de dette fiscale nette	1 358		2,8	1 386		2,8	2,0
Impôt préalable déductible		39 716	82,9		41 840	83,8	5,3
Produit de l'impôt		8 168	17,1		8 100	16,2	-0,8
b. Calcul du produit de la TVA par différence entre l'impôt à payer et l'impôt à rembourser							
Total de l'impôt à payer par les assujettis		14 964	100,0		15 432	100,0	3,1
Total de l'impôt à rembourser par l'AFC		6 796	45,4		7 333	47,5	7,9
Produit de l'impôt		8 168	54,6		8 100	52,5	-0,8
III. Nombre d'assujettis	En nombre absolu		En %	En nombre absolu		En %	En %
a. Assujettis par taux d'imposition		316 892	100,0		319 823	100,0	0,9
imposés exclusivement au taux normal	157 076		49,6	158 982		49,7	1,2
imposés exclusivement au taux réduit	1 930		0,6	1 813		0,6	-6,1
imposés aux taux de dette fiscale nette	101 406		32,0	103 682		32,4	2,2
imposés à plusieurs taux	37 546		11,8	36 142		11,3	-3,7
n'ayant pas déclaré d'impôt collecté	18 934		6,0	19 204		6,0	1,4
b. Assujettis selon leur soulte d'impôt		316 892	100,0		319 823	100,0	0,9
constamment débiteurs	225 275		71,1	227 030		71,0	0,8
constamment créditeurs	19 705		6,2	20 068		6,3	1,8
alternant débit et crédit durant les trimestres	60 053		19,0	60 810		19,0	1,3
inactifs ou dont les soldes se balancent	11 859		3,7	11 915		3,7	0,5

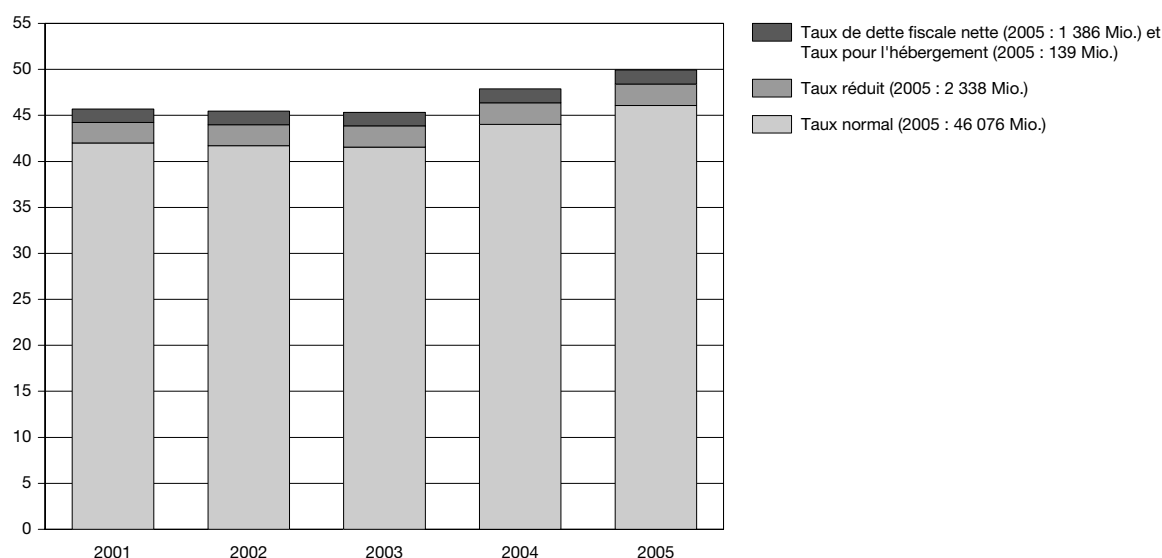
G1 CA imposable et CA non soumis à l'impôt, 2001 à 2005
en milliards de francs



© Office fédéral de la statistique

Source: Administration fédérale des contributions

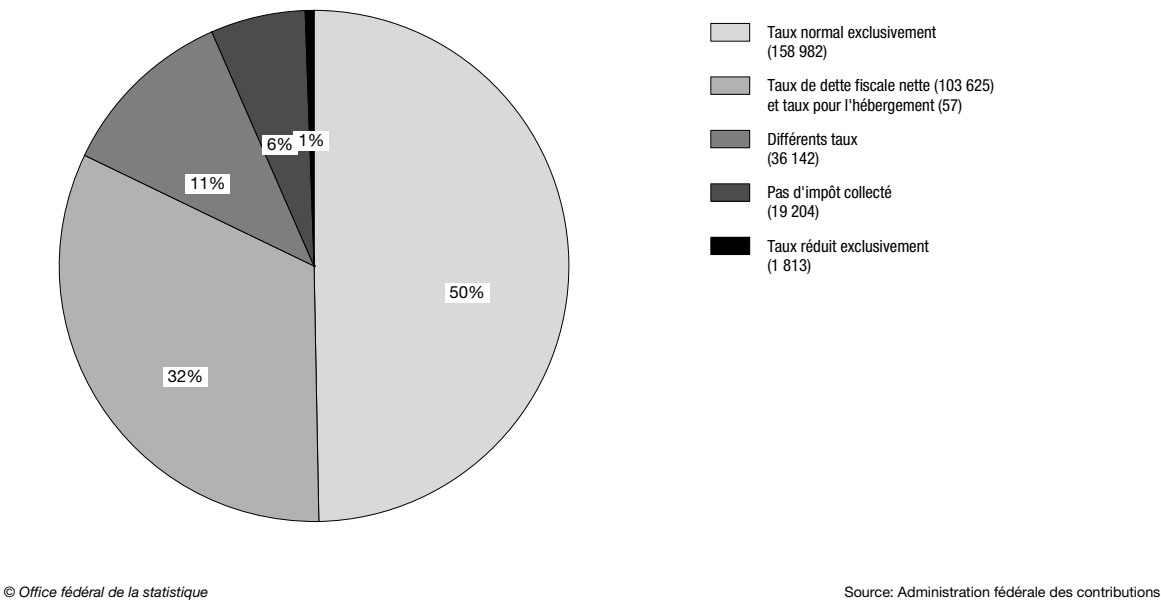
G2 Impôt collecté selon le taux de TVA, 2001 à 2005
en milliards de francs



© Office fédéral de la statistique

Source: Administration fédérale des contributions

G3 Assujettis selon le taux de TVA, 2005



G4 TVA et secteurs économiques, de 2003 à 2005

